



6 décembre 2022 n°184



ACTUALITES

CFR Retraite

Réforme des retraites : « Grand soir » à l'horizon ?

Oui sans aucun doute, d'après, dans l'ordre chronologique des annonces de la semaine dernière, celles d'Olivier Véran, d'Elizabeth Borne et d'Olivier Dussopt.

Les contours de la réforme seront arrêtés d'ici mi-décembre, le projet de loi sera présenté et débattu au Parlement début 2023, l'objectif restant une entrée en vigueur d'une loi à l'été 2023. Les horizons déjà fixés par le Président de la République restent un report de l'âge légal de la retraite

de 4 mois par an pour chacune des années 2023, 2024 et 2025, soit un nouvel âge de départ de 63 ans en 2025, puis de 64 ans en 2028 et de 65 ans en 2031 (soit au total 36 trimestres répartis sur 9 ans).

Après avoir abordé les sujets assez consensuels au cours des deux premiers cycles de concertation avec les partenaires sociaux, cycles consacrés en particulier à la prise en compte de la pénibilité et l'usure

professionnelle, le 3^e cycle qui commence aujourd'hui est consacré à la question majeure de l'équilibre financier du système, donc à celle de la durée de cotisation et de l'âge de départ à la retraite. Il s'agira tout d'abord pour le gouvernement d'être très clair sur le « pourquoi » de la réforme et à ce sujet le message d'E. Borne reste qu'« *il faut travailler un peu plus longtemps pour assurer la pérennité de notre système et que cette réforme ne servira pas à financer autre chose* » (ceci contrairement aux explications d'E. Macron début septembre sur le sujet : on prêtait en effet à l'État l'intention de faire pression en faveur d'un recul plus ou moins immédiat de l'âge légal pour aider en particulier à financer les branches de l'économie victimes de la COVID).

Les attitudes syndicales, déjà prévues comme « frontales » et « brutales » par la CFDT, viennent de monter en gamme pour vraisemblablement atteindre l'« *incandescence* » - rien que ça - dès que le gouvernement annoncera officiellement sa proposition de recul de l'âge, hypothèse qui ne peut plus être aujourd'hui, et de loin, que l'hypothèse de base. Au demeurant, syndicats et patronat anticipent grèves et blocages en janvier.

Ces prévisions n'empêchent pas la première ministre de commencer à préciser dans la presse les premiers arbitrages qu'elle dévoilera le 15 décembre après le dernier cycle de concertations entamé ce 1^{er} décembre par Olivier Dussopt. Elle insiste sur le côté « *progressif* », il faut comprendre « rassurant » de la réforme devant ramener le système de retraites français à l'équilibre dans les 10 ans, tout en précisant que si « *un autre chemin pour atteindre le même résultat est proposé par les partenaires sociaux il sera étudié, à l'exclusion de la baisse du montant des retraites ou la hausse du coût du travail par des cotisations supplémentaires* ». Elle confirme que le minimum de pension pour une carrière complète sera de 1200 euros et assure que le « *principe* » des *carrières longues* « *permettant de partir 2 ans ou 4 ans avant l'âge légal sera maintenu et*

même assoupli pour ceux qui ont réellement commencé à travailler très tôt ». Aussi, que « *l'âge de la décote restera à 67 ans, notamment pour les femmes* ».

E. Borne a également annoncé que les « *nouveaux recrutés* » des régimes spéciaux seront affiliés au régime général d'assurance vieillesse, en l'occurrence les futurs recrutés de la Banque de France, la RATP ou des industries électriques et gazières (IEG).

Lors de notre réunion du 7 novembre, la Commission Retraites CFR a estimé que tout futur retraité devait pouvoir choisir librement sa propre date de départ, soit en fonction du total des cotisations qu'il aura versées au cours de sa carrière, soit en acceptant que l'âge légal actuel de 62 ans soit décalé de 4 mois par an pour arriver à 63 ans en 2025, à 64 ans en 2028 et à 65 ans en 2031. Les âges auxquels les jeunes entrent dans le marché du travail diffèrent évidemment et il nous semble plus logique et probablement plus juste de parler de durée d'activité professionnelle, cotisée, plutôt que d'âge de la retraite. Du reste, cette durée pourrait être modulée en fonction de la pénibilité du travail.

Simple constatation, les cadres et les personnes les « plus qualifiées », ingénieurs, managers, chercheurs, fonctionnaires, dont l'espérance de vie est supérieure à la moyenne rentrent plus tard que les autres sur le marché du travail et le quittent souvent après 65 ans. Reculer uniformément l'âge minimum à 65 ou 64 ans n'affectera pas substantiellement leur durée de vie au travail, mais elle obligera en revanche ceux dont l'espérance de vie est plus faible et qui entrent plus tôt sur le marché du travail à travailler en général plus longtemps. On ne peut l'oublier.

Je souhaite à vous lecteurs d'Au Fil des Jours ainsi qu'aux lecteurs qui viendront nous rejoindre en 2023 une année paisible malgré tous les bouleversements auxquels nous nous attendons et ceux qui nous surprendront peut-être.

Pierre Lange

FNAR

16 novembre 2022 : Les présidents ont la parole



Les présidents des associations de la FNAR se sont retrouvés à Paris le 16 novembre. Formule innovante cette année : priorité a été donnée aux présidents qui ont réfléchi en ateliers aux problématiques actuelles des associations. Mise en commun pour les participants l'après-midi ainsi que pour d'autres collègues venus les rejoindre en visioconférence. De bonnes idées et actions à l'arrivée !

Le président de la FNAR, Pierre Conti, accueille les participants et présente Marie-Christine Chambe, vice-présidente ainsi que 8 nouveaux venus. Place ensuite à de « l'information descendante » avec Marie-Christine Chambe et Claire Merckling.

Retour sur les travaux du groupe de travail transversalité

Marie-Christine Chambe rappelle le thème confié au groupe : « Améliorer la transversalité entre les commissions de la FNAR et les mandats des différentes instances où elle est présente ». Améliorer cette transversalité permettrait de mieux gérer et développer les réseaux (DR, RU...), de mieux passer et diffuser les messages, d'avoir une meilleure lisibilité sur les relais pris par la CFR. Des propositions ont été faites qui concernent les différentes commissions de la FNAR, les réseaux des porteurs d'un mandat FNAR, les représentants FNAR dans des instances nationales externes, avec la CFR, le Haut Conseil à la Famille.

Les propositions seront formalisées pour le Bureau du 29 novembre.

2024 : les 50 ans de la FNAR

Claire Merckling nous rappelle que la FNAR a été créée en 1974 ; ce jubilé constituera le « fil rouge » du congrès national 2024. Pour cet événement la présence de politiques nationaux et locaux est souhaitée. Tous les médias - presse écrite, télévision, radios locales - sont également au programme avec une place privilégiée réservée à « Notre Temps », le fondateur de la revue, Robert Baguet, ayant participé à la création de la FNAR et été l'un de ses premiers présidents.

Les ateliers de réflexion

Deuxième temps de la matinée, les ateliers de réflexion se mettent en place aux quatre coins de la salle. Cela phosphore dur, les idées abondent, les discussions aussi !



Mise en commun et échanges l'après-midi.

❖ Quatre types d'attentes pour les nouveaux retraités, atelier 1

Le terme « nouveaux retraités » recouvre des réalités très différentes. Quoi de commun entre un retraité qui vient de bénéficier d'un plan de départ à la retraite, qui est en rupture avec son entreprise et un retraité membre d'un syndicat professionnel (Spelc

par exemple) qui regroupe principalement des actifs ? La difficulté à recruter de nouveaux retraités est grande ; connaître leurs attentes est primordial. Elles sont de quatre ordres :

- Une demande de **services** concernant la préparation et l'accompagnement à la retraite, la pension de réversion et plus tard tous les problèmes accompagnant l'avancée en âge.

- la mise en place de **partenariats** à forte valeur ajoutée concernant les complémentaires santé (exemple : Mutualia), mais aussi les partenariats commerciaux. Ils restent un moyen d'agir sur le pouvoir d'achat des retraités.

- Une demande de **lien social** qu'on peut trouver en s'engageant dans les CDCA ou comme Représentant des Usagers dans les établissements sanitaires... Mais pour certains jeunes retraités l'humanitaire et la défense de l'environnement font également partie de leurs priorités.

- Des **supports d'informations ciblés** : pour les jeunes retraités utiliser internet et les réseaux sociaux qui sont leurs supports favoris et pour les plus anciens garder le support papier.

❖ Des liens étroits entre pérennité et pouvoir attractif des associations, atelier 2

La pérennité des associations de retraités d'entreprise est cruciale aujourd'hui, en cause l'érosion et le vieillissement des effectifs, l'érosion du sentiment d'appartenance à l'entreprise de rattachement et l'évolution de celle-ci, les problèmes matériels et informatiques ou encore la difficulté à recruter des bénévoles.

Des moyens existent pour être attractif. Il s'agit :

- d'offrir des services de qualité : préparation retraite, réversion, information santé, qualité de vie...

- assurer un renouvellement des élus en limitant dans les statuts le nombre de mandats successifs

- de rechercher en permanence des bénévoles : « le bouche à oreille » ne suffit plus,

utilisons également les réseaux sociaux, créons ou maintenons des liens avec les grands groupes, les comités d'entreprise.

La FNAR peut aussi s'adapter, s'ouvrir, par exemple en tirant profit du Conseil national de la Refondation « bien vieillir ».

❖ Une mise en commun de moyens indispensable, atelier 3

Une nécessité, car les effectifs des associations diminuent alors que les besoins d'expertise, de compétences augmentent et que se pose également le problème des moyens financiers.

On peut partager des locaux, des systèmes d'information, mais aussi des salariés, des compétences, des expertises ou encore des activités culturelles. Pour ce faire, le groupe propose un plan d'action avec deux axes principaux :

- une **cartographie** des associations avec une fiche des savoir-faire de chaque association, ces informations ayant été collectées par la FNAR à l'aide d'un questionnaire. Recommandation : un questionnaire simple rapidement rempli.

- Une **bourse d'échanges** à partager pour les activités culturelles et les événements où les adhérents d'autres associations pourraient s'inscrire.

Pierre Conti rappelle que cette notion de partage lui est chère et que la FNAR la pratique avec la mise à disposition de ses bureaux déjà effective avec Philips. Il souligne encore les difficultés techniques de remontées d'information de la part des associations hélas trop peu nombreuses à répondre aux questionnaires.

❖ Bénéficiaire de ce que fait la FNAR et y contribuer, atelier 4

Les retraités apprécient de participer à une association de retraités, toutefois les « jeunes retraités » ne souhaitent pas obligatoirement se retrouver dans la même association que leurs parents !

Il semble également que les partenariats ne les intéressent pas, il y a tant d'offres par ailleurs !

Les thèmes santé et dépendance sont plus fédérateurs. La demande de partages de témoignages est forte. La FNAR pourrait mettre en place des conférences ciblées sur des sujets pointus, par exemple sur l'environnement.

Pierre Conti clôture cette journée en remerciant les participants pour la richesse de leurs propositions. Il précise qu'une réunion

de bureau spécifique étudiera la mise en œuvre de tous les apports et suggestions de la journée et qu'un groupe de travail spécifique sera créé. Une information régulière sera faite sur l'état d'avancement des travaux.

Gageons que cette réunion orientera les actions de la FNAR à court et moyen terme !

R. Feldmann



*Pierre Conti, Président
Marie-Christine Chambe, Vice-présidente
Jean-Paul Straetmans, Secrétaire général*



Notre webmaster aux manettes !

Les ateliers

Thèmes des ateliers	Animateurs	Rapporteurs
1 - Demandes et attentes des nouveaux retraités, des nouveaux adhérents	Alain Guetrot	Patrick Constant
2 - Comment assurer la pérennité d'une association ?	Michel Martin	Alain Millet
3 - Mise en commun de moyens et partages ?	Jean-Claude Claudiel	Patrick Bertrand
4 - Bénéficiaire de ce que fait la Fnar et y contribuer ?	Louis-François Durret	Marie-Claude Roux

Le monde associatif en mouvement

Le 20 Octobre dernier se tenait à Paris, Porte Maillot, le forum national des associations et fondations sous la présidence effective de la Secrétaire d'État en charge de l'Économie sociale et solidaire ainsi que de la vie associative, Mme Marlène Schiappa. Quelques jours auparavant, le réseau d'experts « Recherches & Solidarités », au service de toutes les formes de solidarités, publiait la 20^e édition de son rapport annuel « La France associative en mouvement ». Ces deux événements concomitants illustrent bien le profond et rapide changement du monde associatif dans notre pays, où l'on constate l'essoufflement de clubs et d'associations d'entreprises, tandis que d'autres, plus nombreux, naissent chaque jour et se développent rapidement. Comment cela se fait-il ?

Une première réponse nous est donnée dans la préface de ce rapport annuel, sous la plume de son président Roger Sue, qui pointe du doigt le manque de reconnaissance des pouvoirs publics malgré l'importance numérique du monde associatif : « *reconnaissons qu'à ce sujet, il y a un déficit d'image et de notoriété qui entraîne d'autres déficits plus matériels et politiques* ». Nos nombreux courriers ces dernières années aux gouvernants, restés sans réponses, en sont un témoignage qui ne peut que saper notre crédibilité vis-à-vis de nos adhérents, voire d'alimenter le retrait du collectif de la société toute entière, tuant le concept de la *res publica*. Il poursuit : « *Si le constat n'est pas nouveau, notre étude montre qu'un tel déficit percuté très directement les responsables associatifs interrogés* » faisant douter ces responsables de l'utilité sociale de leurs associations par « *ce manque de considération ressenti* ».

C'est dans ce contexte que Mme Schiappa est venue présenter sa « feuille de route » qui propose un plan de communication pour valoriser le bénévolat (avec remise de médaille pour les plus méritants !...) et plus largement l'engagement associatif comme l'annonçait le rapport annuel du réseau d'experts. Cependant, ces mêmes experts soulignaient que ce plan ne suffira pas compte tenu des derniers sondages menés par France Bénévolat et l'IFOP. En effet le bénévolat, dont on s'était habitué à la progression ces dernières années, « *marque le pas et diminue même pour le bénévolat associatif* ». Nous l'avons nous-mêmes constaté à la

reprise de septembre, en l'imputant partiellement à l'effet Covid 19, et dont les conséquences, en termes de disparitions, seront similaires à celles des défaillances d'entreprises à l'issue de cette parenthèse d'activités.

La seconde réponse nous a été donnée lors de ce forum en prenant conscience d'un nouveau bénévolat « hors associations », voire informel, de type réseaux sociaux ou télé-bénévolat ! Le contraste est frappant avec nos objectifs et organisations actuelles où nos bénévoles dévoués qui, du fait de leur âge, s'engagent de moins en moins sans être remplacés par de nouveaux retraités. Cette réalité nous éloigne du monde futur souhaité par la Secrétaire d'État... Toutefois, ce problème du vieillissement des bénévoles ne nous est pas singulier, il touche tout le monde associatif comme le souligne le 20^e rapport annuel.

Cependant, l'intérêt de ce forum fut de montrer ce que sera ce nouveau monde associatif naissant, caractérisé par un engagement significatif dans des « actions qui ont du sens » laissant aux anciens la convivialité, reste d'un lien social qui est en train de se déliter dans l'individualisme. Cette nouvelle quête de sens se tourne vers le caritatif, l'éducatif, le sportif, l'écologie, le local, voire vers tout autre sujet comme le montre la forte progression du service civique depuis 2016. D'autre part, l'organisation s'est professionnalisée, avec la mise en œuvre d'un management d'entreprise partant d'objectifs, d'une politique claire source d'une stratégie utilisant les outils modernes de gestion et de communication. La plupart des 83 stands présents au forum offraient leurs services dans les domaines aussi variés d'outils numériques, de médias, de conseils et audits, de gestion financière et d'assurances, à l'exemple d'un salon professionnel !

Certes, cette nouvelle approche, fort éloignée de nos pratiques et de nos objectifs actuels sembleront hors de propos à nos adhérents qui ont passé l'âge et le goût de ce type d'engagement pour « refaire le monde », mais nos associations doivent cependant tenir compte de ce nouveau monde dans lequel elles devront s'adapter pour ne pas disparaître. Pour cela, l'écoute permanente des retraités et l'engagement réel des responsables sont devenus indispensables pour suivre ce mouvement du monde associatif.

J.P. Straetmans



salon
des services
à la personne
et de l'emploi
à domicile

Sans filtre ... le Salon des Services à la personne (29-30 novembre)

« **Pour mieux grandir, vivre et vieillir chez soi** » était le thème de la 16^e édition du Salon des Services à la Personne et de l'emploi à domicile 2022.

Les exposants ont donc décliné ces recommandations de diverses manières. Il m'a semblé, en comparaison de l'an dernier, et probablement en réaction aux scandales qui ont agité le domaine des EHPAD et maisons de retraite, que tous portaient haut l'aspect éthique de leurs activités.

J'ai zappé tous les organismes proposant une formation ou une invitation à devenir franchisé. Et, comme je suis assez mal à l'aise avec tout ce qui touche la médicalisation de l'habitat, la garantie des risques de chutes, même écrit en anglais pour adoucir le choc, ma visite a plutôt été guidée par des « coups de cœur » quelque peu aléatoires.

J'excelle dans le rôle de l'ignorant ou du naïf, car ce n'est pas un rôle de composition. Dans le(s) domaine(s) de toutes les ramifications prévisibles ou non de la Silver Economy, je revendique ce regard tour à tour outré, admiratif et parfois irrité.

En effet, quelques exposants (peu nombreux heureusement) ont peu d'égard envers ceux qui ont affronté les intempéries et parcouru des kilomètres pour venir les voir ou les entendre à la Porte de Versailles. Ma curiosité ayant été aiguisée par le sujet des aidants et des accompagnants, je choisis de m'arrêter. Commence alors mon calvaire. Je ne suis pas sourde, mais cette personne à la voix de crécelle, inaudible dans le brouhaha environnant, ne consent à me donner pour toute information qu'une laconique demi-feuille A5. J'insiste, usant de multiples ruses de questionnement,

pour en savoir plus. Elle se réfugie derrière un QR code et une hypothétique adresse mail. J'attendais d'elle des informations et des explications concrètes. Rien de tout cela ! Je ne peux donc rien transmettre de ces services probablement d'un grand intérêt.

Cette entrevue catastrophique tranchait tant avec le discours passionné, sur un stand voisin, d'une créatrice de poupées dans le cadre d'une « doll therapy » dont elle savait nous faire appréhender les bienfaits !

Heureusement, ma déambulation a porté mes pas, puis mes yeux, vers un stand où l'accueil a été à la fois plus chaleureux et plus fructueux, puisque j'ai eu toute une série d'informations énoncées avec bienveillance, attention et amabilité. Présent sur tout le territoire métropolitain le réseau Maintien ADOM m'a paru animé par des personnes soucieuses avant tout du bien-être de ceux qui sont contraints de rester chez eux en leur fournissant les services qui leur sont indispensables. Peu de phrases ont été nécessaires pour que la personne chargée de la communication et de la promotion commerciale me donne ses coordonnées et m'invite tout simplement à approfondir ce premier contact.

Un autre stand a retenu mon attention, guidée par le lieu d'implantation de cette Filiale d'innovation, ma région Centre-Val de Loire. Et Bingo ! Là aussi, j'ai pu dialoguer avec des professionnels expérimentés qui croient à ce qu'ils mettent en œuvre, sans souci du profit au sens péjoratif du terme. Trois associations issues de cette Technopole d'Orléans étaient présentées :

- Papyhappy qui permet de faire un choix avisé des établissements pour seniors, grâce aux appréciations des résidents eux-mêmes

- Colibree qui gère de façon éclairée, juridiquement et financièrement, la cohabitation intergénérationnelle.

- SIPAD qui compose un dossier social numérique partagé facilitant le maintien à domicile.

Les lieux même du Salon sont dénués de sièges permettant aux personnes aux cheveux d'argent de prendre un petit repos au cours de leur visite. Seul, le bar offre cette

possibilité, pour un nombre réduit comparé au total des visiteurs et des exposants. J'ai partagé, pour prendre un café, un coin de table où quelqu'un prenait son repas. En quelques phrases, cette jeune femme souriante m'a montré le pilulier électronique qu'elle avait créé grâce à une application sur son smartphone.

Avant de quitter les lieux, j'ai dévalisé le stand de France Alzheimer de tous ses flyers pour conjurer mes inquiétudes envers des proches, afin d'adopter la meilleure attitude pour adoucir leur éventuelle souffrance morale et, si possible, aussi la mienne, par la même occasion...

F. Moreux

PARTENARIATS



La Journée des présidents du 16 novembre dernier a été riche d'enseignements. On peut retenir notamment le reproche fait aux Partenariats considérés comme ne correspondant pas vraiment aux priorités des adhérents des associations.

Cela est fort possible et, plutôt que se morfondre en le regrettant, pourquoi ne pas vous exprimer clairement en suggérant des pistes ou en proposant directement des activités, voire des noms et contacts de partenaires envisageables ?

Le service Partenariats fait son possible pour répondre à vos attentes, **s'il en a connaissance**. Un exemple : c'est suite à la suggestion d'un bénévole qui devait déménager que nous avons conclu le partenariat avec **les Gentlemen du Déménagement**.

Exprimez-vous ! C'est le meilleur moyen pour nous de mieux vous connaître.

Et puis, qui vous empêche de faire partager aux autres associations membres de la FNAR les avantages dont vous bénéficiez grâce à certains contrats, vos partenaires ne pourront que vous en être reconnaissants !

Réfléchissez et l'an prochain nous ferons mieux grâce **à vous et avec vous** !

partenariat@fnar.info

Souvenons-nous...



Hommage à Philippe TSOCAS

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse le décès, le 7 mai 2022 à l'âge de 81 ans, de notre administrateur et vice-président Philippe Tsocas. Nous le savions souffrant depuis quelque temps, mais nous ne pouvions imaginer une issue fatale d'autant que sa très grande discrétion quant à ses affaires personnelles ne nous permettait guère de connaître son état de santé réel.

Philippe était ingénieur diplômé de l'École de chimie de Nancy l'ENSIC, avec la spécialité de brasseur. De 1966 à 1971, il passa ses premières années professionnelles aux entreprises de brasserie Dumesnil à Ivry, puis Kronenbourg à Strasbourg. Entré dans le groupe Pechiney Ugine Kulhmann en 1971, il fut affecté à la SPI, Société pour l'informatique, puis envoyé en 1979 à Aluminium de Grèce comme chef du service informatique. En juillet 1986 il revint à Paris jusqu'à son départ à la retraite.

Retraité, il avait adhéré à l'AAPUK en 2004 et en était devenu immédiatement administrateur, un temps chargé, du fait de ses compétences, de réfléchir à un projet de site internet. Constamment réélu, il avait été nommé vice-président en 2013, en charge de nos relations avec les organismes nationaux, la FNAR et la CFR.

Il va beaucoup nous manquer.

Maurice LAPARRA
Président de l'AA.PUK

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de diffuser très largement cette Newsletter aux membres de vos instances nationales et à vos adhérents pour les informer sur les actions de nos fédérations en faveur des retraités !

À tous les destinataires : vous appréciez notre newsletter, faites-la connaître autour de vous !

Afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, merci de nous signaler tout changement d'adresse mail !!!



Joyeux Noël à chacun et chacune d'entre vous ainsi qu'à tous ceux qui vous sont proches !

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »



- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS

**Prochaine parution
le 9 JANVIER 2023**